

EXPERTS COMPTABLES SANS FRONTIERES

BULLETIN D'ADHESION et de DON 2010

NOM : _____

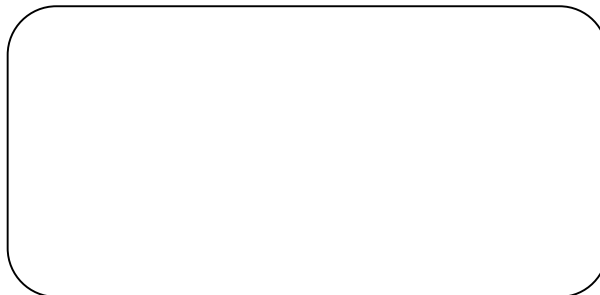
Prénom : _____

Adresse : _____

CP: _____ Ville: _____

Tél. : _____

Courriel: _____@_____



adhère à EXPERTS COMPTABLES SANS FRONTIÈRES et verse au titre de l'année 2010 sa cotisation de 40 €, éventuellement majorée d'un don complémentaire de _____ €, soit un total de _____ € par chèque joint à l'ordre d'Experts Comptables Sans Frontières.

Membre d'EXPERTS COMPTABLES SANS FRONTIÈRES, verse un don de _____ €, par chèque joint à l'ordre d'Experts Comptables Sans Frontières.

Un reçu fiscal sera adressé dès réception pour déduction de 66 % des sommes versées dans la limite de 20 % du revenu imposable ou de 66 % de leur montant pris dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires.

Fait le : _____ à _____

Signature (*) :

(*) L'ADHESION A EXPERTS COMPTABLES SANS FRONTIERES IMPLIQUE LE RESPECT DE L'INTEGRALITE DES TERMES DE SA CHARTE QUI INTERDIT NOTAMMENT A SES MEMBRES DE MENTIONNER OU D'UTILISER, A TITRE ET USAGE PROFESSIONNELS, LE NOM DE L'ASSOCIATION OU LE FAIT D'Y APPARTENIR, ET CE SOUS TOUTE FORME QUELLE QU'ELLE SOIT.

✉ **à retourner à : ECSF – 6 rue Nolay - BP 98 – 71203 Le Creusot Cedex**



Coupon à conserver

Versement à ECSF - 6 rue Nolay - BP 98 – 71203 Le Creusot Cedex

Le

Adhésion à EXPERTS COMPTABLES SANS FRONTIÈRES et versement au titre de l'année 2010 de la cotisation de 40 €, majorée d'un don complémentaire de _____ €, soit un total de _____ € par

Chèque _____ N° _____ à l'ordre d'Experts Comptables Sans Frontières.

EXPERTS COMPTABLES SANS FRONTIÈRES est une association humanitaire régie par la loi de 1901 qui, dans le cadre d'une charte associative, agit de manière concrète pour le Développement durable en proposant une structure de rencontre, d'échange et d'engagement aux professionnels comptables souhaitant s'investir dans une action humanitaire avec la " Passion du Coeur ".